



SCPI en liquidation BP RESIDENCE PATRIMOINE

BULLETIN SEMESTRIEL 1^{ER} SEMESTRE 2021

Analyse : 1^{er} janvier au 30 juin 2021 - Validité : 2^{ème} semestre 2021

L'ESSENTIEL AU 30/06/2021

375 ASSOCIÉS

14 134 PARTS

78 LOGEMENTS ACQUIS

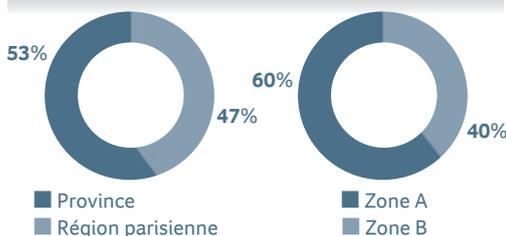
60 LOGEMENTS VENDUS

18 LOGEMENTS EN PATRIMOINE

6 597 997 €

VALEUR DE RÉALISATION 2020 (466,82 € / part)

COMPOSITION DU PATRIMOINE



EN % DE LA VALEUR VÉNALE

À LA UNE CE SEMESTRE

1 063 € : montant des remboursements par part versés depuis le début de la vente du patrimoine. Il correspond au résultat des 60 ventes réalisées, et représente 71% du prix de souscription initial et 77% du prix de revient historique du patrimoine initial. Rappelons que si vos parts sont nanties au profit d'un établissement bancaire, il est indispensable que vous nous fassiez parvenir une mainlevée de nantissement émanant de cet établissement pour pouvoir percevoir les acomptes sur liquidation. Il est recommandé aux associés de ne pas mettre leurs parts en vente et d'attendre la fin de la liquidation.

Éditorial

Mesdames, Messieurs,

Le premier semestre 2021 est encore largement marqué par la crise sanitaire liée au virus COVID-19 et par les différentes mesures mises en place afin de limiter sa propagation.

Toutefois, les opérations de liquidation du patrimoine se sont poursuivies à un rythme satisfaisant eu égard au contexte.

Ainsi, au cours du premier semestre 2021, 6 logements ont été vendus, contre 5 au premier semestre 2020 et 6 au second semestre. Ces cessions ont été négociées pour un montant net acté de 1,23 M€, globalement supérieur de 9% au prix de revient et de 2% aux valeurs d'expertises de décembre 2020. Depuis le début de la vente du patrimoine, BP RESIDENCE PATRIMOINE a cédé 60 logements pour un prix de vente global de 15,8 M€, supérieur de 8% au prix de revient.

Par ailleurs, au 30 juin 2021, 8 logements sont négociés à la vente ou sous promesse (dont 3 à leurs locataires) pour un prix total de 2,5 M€ supérieur de 14% au prix de revient.

En matière de gestion locative, 8 logements de votre SCPI ont été libérés durant le premier semestre 2021, et aucun n'a été reloué. Au 30 juin, 6 logements sont vacants, dont 5 en cours de vente, volontairement laissés inoccupés.

Compte tenu des cessions, les loyers facturés sur le semestre, à 101 869 €, se contractent de 27% par rapport au second semestre 2020. Ils présentent un taux d'encaissement trimestriel moyen légèrement supérieur à 100%. D'une manière générale, sur tout le patrimoine résidentiel des SCPI de type fiscal gérées par AEW, les demandes d'aménagement de paiement des loyers sont toujours très marginales.

En période de liquidation, la distribution de revenu est ajustée en fonction des événements locatifs, et porte sur l'essentiel du résultat de la période. Aucun revenu courant n'a été mis en distribution au titre du premier semestre 2021.

Parallèlement, un acompte sur liquidation de 83 € par part a été mis en paiement en juillet 2021.

Isabelle ROSSIGNOL
Directeur Général Délégué - AEW

Conjoncture immobilière

À la fin du premier semestre 2021, le nombre de ventes sur le marché du logement ancien dépasse de 6% celui de la même période en 2019, ce qui laisse augurer une année qui, à l'instar de 2019 et 2020, devrait dépasser le million de transactions.

Cette vitalité se traduit dans les prix, qui ont progressé en un an glissant de 3,6% dans les 9 plus grandes villes hors Paris, de 7% dans les 40 villes suivantes et de 2,4% dans les zones rurales. Seule Paris serait en recul (-0,9%).

Si la crise sanitaire n'affecte pas pour le moment la vitalité du marché, les crédits demeurant dans l'ensemble abordables, elle en modifie en revanche les tendances en soulignant les envies d'espace et de qualité de vie.

Ainsi, au plan géographique, les régions et les villes moyennes ainsi que la seconde couronne parisienne sont privilégiées au détriment des grandes villes et de Paris et sa proche banlieue.

Au plan typologique, les maisons bénéficient d'un regain d'intérêt. Leurs prix augmentent en moyenne un peu plus que ceux des appartements (+ 5,2% contre + 5%), contrairement à ce qui était observé au 30 juin 2020 (respectivement + 2,6% et + 5,1%).

BP RESIDENCE PATRIMOINE

Société Civile de Placement Immobilier en liquidation au capital de 14 134 000 euros. SCPI de logements de type « Robien ».
452 855 703 RCS PARIS.
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris.
La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°17-18 en date du 23/06/2017.

Société de gestion - Liquidateur : AEW

Société par actions simplifiée au capital de 828 510 euros agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP-07 000043 du 10/07/2007.
Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite « AIFM ».
329 255 046 RCS PARIS. Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris.
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8.
Service clients : 01 78 40 33 03 - service-clients@eu.aew.com - www.aewciloger.com
Responsable de l'information : M. Didier DEGRAEVE.
La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par AEW est consultable sur son site internet, www.aewciloger.com





BULLETIN SEMESTRIEL

1^{ER} SEMESTRE 2021 | ANALYSE : 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2021

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

AU 30/06/2021

64,88%

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

70,03%

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER*

1 517 m²

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE

532 m²

SURFACES VACANTES

* Le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division entre d'une part les loyers et indemnités d'occupation ou compensatrices de loyers facturés, et d'autre part le montant des loyers facturables (loyers actuels et valeurs locatives de marché pour les locaux vacants). Ce taux est calculé sur l'intégralité du patrimoine, sans exclure de logements, qu'ils fassent l'objet de travaux ou qu'ils soient indisponibles à la location.

Les taux d'occupation doivent être relativisés en période de mise en vente du patrimoine.

MARCHÉ DES PARTS

Les modalités de sortie sont explicitées au chapitre II de la note d'information et sur le site internet www.aewciloger.com.

Sur le marché secondaire organisé, aucune part n'a été échangée lors des confrontations des 31 mars et 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, 10 parts sont en attente de vente.

BP RESIDENCE PATRIMOINE bénéficie d'une garantie de liquidité dans le cadre du marché des parts sur la base de 80% de la valeur de réalisation, les droits d'enregistrement restant à la charge du cédant.

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, AEW perçoit un forfait de frais de dossier de 182,00 € TTI au 1^{er} janvier 2021, quel que soit le nombre de parts cédées. Il n'y a pas eu de part échangée de gré à gré, sans intervention de la société de gestion, au cours du semestre.

AEW ET LA DIRECTIVE EUROPÉENNE « MIF II »

(MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS)

AEW a choisi de classer l'ensemble des associés en « client non professionnel » à l'exception des clients classés dans la catégorie client professionnel par l'annexe II de la directive 2014/65/UE. AEW commercialisant auprès de ses clients directs exclusivement des produits maison, déclare réaliser à leur égard, du conseil en investissement non indépendant.

La politique relative à la Directive européenne « MIF II » mise en place par AEW est consultable sur son site internet (www.aewciloger.com).

VENTE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Période	Prix de vente acté en €	Nombre de logements	Surface en m ²	Cumul en % du patrimoine historique (78 logements)
Rappel - Ventes année 2015	133 254	1	41	1,3%
Rappel - Ventes année 2016	2 645 010	11	990	15,4%
Rappel - Ventes année 2017	2 056 750	8	664	25,7%
Rappel - Ventes année 2018	4 065 836	15	1 160	45,0%
Rappel - Ventes année 2019	2 116 710	8	599	55,1%
Rappel - Ventes année 2020	3 506 378	11	926	69,2%
Ventes du 1^{er} semestre 2021	1 231 533	6	383	76,9%

ACOMPTES SUR LIQUIDATION DISTRIBUÉS

Période	Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte cumulé par part
Rappel - Années 2016 et 2017 (1)		320,00 €	320,00 €
Rappel - Année 2018 (2)		278,00 €	598,00 €
Rappel - Année 2019 (2)		144,00 €	742,00 €
Rappel - Année 2020 (2)		238,00 €	980,00 €
1^{er} semestre 2021 (2)	23/07/2021	83,00 €	1 063,00 €

(1) Prélèvements sur prime d'émission (2) Acomptes sur liquidation

REVENUS DISTRIBUÉS

Période	Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte après prélèvements sociaux (1)	Acompte après prélèvements sociaux (1) et à la source (2) sur les revenus financiers
Rappel - Année 2020		8,70 €	8,70 €	8,70 €
1^{er} semestre 2021		0 €	0 €	0 €

(1) Prélèvements sociaux sur les revenus financiers au taux de 17,2%.

(2) Prélèvement à la source sur les revenus financiers au taux de 12,8%.

Compte tenu de l'absence de produits financiers ce semestre, le montant des revenus distribués est égal au montant de l'acompte multiplié par le nombre de parts détenues.

VIE SOCIALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2021 s'est tenue à huis clos avec un quorum de 51,01%. Elle a approuvé toutes les résolutions à caractère ordinaire présentées avec une large majorité variant de 98,63% à 99,21%.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2021 s'est tenue à huis clos avec un quorum de 50,93%. Elle a approuvé à 98,54% la résolution à caractère extraordinaire présentée. Vous pouvez retrouver le détail des votes exprimés pour chaque résolution ordinaire et extraordinaire, dont le texte intégral figure en page 38 du rapport annuel 2020, sur le site internet www.aewciloger.com.

SERVICE CLIENTS

Notre service clients est à votre disposition du lundi au vendredi entre 9H00 et 12H00, et les mardi et jeudi entre 14H00 et 17H00, joignable par téléphone (01 78 40 33 03) ou par courriel (service-clients@eu.aew.com). Vous pouvez accéder à la partie sécurisée de notre site internet regroupant vos informations personnelles, sous condition expresse d'en faire la demande auprès de notre Service Clients, et de lui communiquer une adresse courriel et un numéro de téléphone portable pour satisfaire aux conditions de sécurité.

RÈGLEMENTATION RGPD

(PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)

Le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Pour construire avec ses clients une relation de confiance, AEW entend assurer une gouvernance responsable de ses fichiers informatiques ainsi que la plus grande transparence sur les traitements des données qu'elle gère.

AEW a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) qui veille au respect de la réglementation applicable. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : AEW - DPO - 22 rue du Docteur Lancereaux - CS80102 - PARIS Cedex 8 - ou par courriel : dpo.aewciloger@eu.aew.com

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la Notice d'Information sur la Protection des Données Personnelles disponible sur notre site internet www.aewciloger.com

SCPI en liquidation
BP RESIDENCE PATRIMOINE

